

Solutions de mobilité durable Entre la navette et l'autobus citoyen

Comment vous déplacer d'un endroit à un autre lorsque vous habitez en zone rurale, que vous ne possédez pas de voiture et que le trajet est trop long ou trop peu sûr pour être réalisé à pied ou en vélo ?

« NAVETTE CITOYENNE »

« Plus souple que le covoiturage, plus sécurisé que l'auto-stop », l'auto-stop organisé consiste à mettre en place sur un territoire délimité des arrêts d'auto-stop à des endroits stratégiques et à identifier des propriétaires de voitures acceptant de prendre en stop des habitants de la commune vers les lieux les plus demandés (bourgs, arrêts de car...).

Sécurisé : cette forme de « covoiturage souple » s'organise autour d'un réseau de personnes inscrites et s'étant engagées à respecter une charte de sécurité. Si besoin, un système d'envoi de SMS avec la plaque d'immatriculation du véhicule dans lequel l'utilisateur monte peut être mis en place.

La mise en place d'une navette citoyenne ne demande aucun investissement sauf l'installation d'éventuels panneaux indiquant les zones de covoiturage et la mise en place d'un « signal d'identification » : une broche colorée, un brassard etc. Un élément clé pour le succès d'une telle initiative est la communication, par exemple via des articles dans les journaux locaux, une réunion de présentation à la mairie, etc.



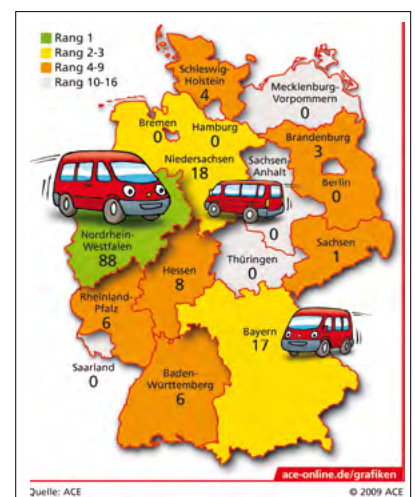
Exemple concret : la navette de Hédé-Bazouges : <http://la-navette-citoyenne.blogspot.fr/>

« LES AUTOBUS CITOYENS »

En Allemagne, une offre complémentaire au transport public en zone rurale s'est créée depuis les années 1980. Un peu partout, des citoyens se sont regroupés pour créer des lignes de bus autogérées et portées par des structures associatives, avec des conducteurs bénévoles. Environ 150 lignes de ce type viennent aujourd'hui compléter l'offre publique, considérée comme insuffisante. Il s'agit de minibus d'environ 8 places dont la conduite ne nécessite pas de détenir un permis particulier. Ces lignes sont généralement coordonnées avec les lignes de bus publiques. L'achat du bus ainsi que son aménagement (environ 30 000 €) sont en général financés par une collectivité (ville, région...),

qui verse également un financement annuel (environ 5 000 €) pour l'entretien du bus et le fonctionnement de la structure associative porteuse. Pour plus d'informations, consulter le site (en allemand) qui regroupe les différentes initiatives existantes en Allemagne.

<http://www.buergerbusse-in-deutschland.de/>



RÔLE DES COLLECTIVITÉS ET CONDITIONS DE SUCCÈS

Le succès des initiatives présentées dépend de l'engagement citoyen et du soutien des collectivités au niveau de la diffusion de l'information et concernant les investissements initiaux nécessaires.

Il est important que les collectivités expriment publiquement leur soutien pour donner une crédibilité aux projets et

pour souligner leur utilité dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie.

Contexte : Le secteur du transport a émis en 2012 40% des émissions de CO₂ de la France et représente 30% de la consommation énergétique. ✘